

AIPR

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

AIPR Concepteur, encadrant, conducteur de travaux ou d'engins.

Formation Obligatoire depuis le 1er janvier 2018

Objectif :

Eviter les accidents graves provoqués par des explosions (gaz...) et des électrisations ou électrocutions électriques.

Durée : 7 heures

Nombre de participants :

8 à 10 personnes par session

Prérequis :

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Tarif : Nous consulter

Méthodologie :

- Contrôle individuel des connaissances en fin de stage,
- Envoi à l'employeur d'une attestation de compétences.



Pour qui ?

Les maîtres d'ouvrages publics et privés de travaux ainsi que leurs appuis en maîtrise d'œuvre et les entreprises travaux.

Programme :

- Les réseaux et les accidents
- Les dispositions réglementaires
- Les droits, obligations et responsabilités
- Les intervenants des réseaux et leur rôle
- Que faire en cas d'endommagement ?
- Les risques liés aux réseaux
- L'autorisation d'intervention à proximité des réseaux
- Les identifications des réseaux
- Les travaux sans tranchée
- Les travaux urgents
- Que faire en cas d'accident ?
- Une formation unique avec un examen final sur une journée de 7 heures quel que soit le type de population et sur site client de préférence :
 - 4 heures de formation
 - 2 heures d'entraînement au QCM (tests blancs proposés par la plateforme nationale d'examen)
 - 1 heure d'examen



Recyclage tous les 5 ans !



Accessibilité : En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître la faisabilité de votre intégration.

Taux de satisfaction globale : 96,60%

Taux de recommandation : 98%

INFO PRATIQUE - DELAIS D'ACCES : Les délais d'accès moyens sont généralement inférieurs à 1 mois à compter de la date de signature de notre proposition commerciale. Ce délai suppose que les dates de planification proposées soient rapidement validées par le demandeur de la formation.